

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges CRAMER

Hommage à Louis Broquet :  
L'Examineur scrupuleux

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1955, tome 53, p. 44-46

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

## L'examineur scrupuleux

*Dix années durant, le chanoine Louis Broquet prêta au jury de mes classes d'orgue — au Conservatoire de Lausanne — le concours de son expérience de musicien et d'organiste.*

*Ce concours, il ne fut point facile de l'obtenir ; c'est que Monsieur Broquet n'aimait, des examens, ni le principe ni les modalités.*

*Avoir à juger autrui lui était plus que désagréable, pénible. Il l'exprimait à sa façon, qui était inimitable ; et, substituant bien vite au dialogue un monologue véhément, il concluait invariablement par ces mots, qu'il voulait irrésistibles : « — Je ne suis pas compétent », suivis bientôt de l'aveu de sa défaite : « — Enfin, puisqu'il le faut, j'irai,... mais je ne donnerai pas de notes ».*

*Ces notes d'examen, Monsieur Broquet ne les aimait guère ; il avait en aversion, lui si précis, l'imprécision du chiffre, en l'objet, qui — disait-il — « fausse le jeu des appréciations par le relatif de son absolu ».*

*« — Non, je ne donnerai pas de notes, à aucun prix ; je dirai " bien ", " très bien ", " assez bien ", " mauvais " s'il le faut, tout ce que l'on voudra, mais pas de notes !... Cela reviendra d'ailleurs exactement au même : nous n'en sortirons donc jamais ; que cela est désagréable ! Vous ne pourriez pas appeler quelqu'un d'autre ?.... Enfin, puisqu'il le faut, j'irai. »*

*Et il s'en venait, au jour dit, qui n'était en tout cas pas un jour de classe, de « sa classe », à Saint-Maurice, qu'aucun examen au monde n'aurait pu lui faire abandonner ! Nous prenions donc nos dispositions dans ce sens, en établissant l'horaire des épreuves, et cela nous valait d'entendre ces mots, sempiternels et désolés : « — Vous ne pourriez pas choisir un jour de " classe " pour vos examens ? J'aurais au moins une excuse valable ! »*

*Il s'en venait donc : et sa mince silhouette apparue à Saint-Jean, puis, plus tard, à Saint-François de Lausanne, chacun se sentait réconforté, encouragé par cette présence bienveillante.*

*Bienveillant, le chanoine Broquet l'était sans faiblesse ; son jugement s'appuyait sur une connaissance profonde de la cause à juger. Il alliait à un instinct musical qu'il avait magnifique, une connaissance technique de l'orgue et de sa littérature qui était le fruit de longues études et réflexions.*

*Que de fois n'ai-je été surpris par l'étendue de son savoir instrumental bien qu'il affectât toujours « d'en savoir trop peu » !*

*Trop souvent, les examens — d'un Conservatoire de musique — ne livrent qu'une image imparfaite des qualités foncières, et des défauts aussi, d'un musicien exécutant ; l'appréhension qu'éprouve tel candidat peut être fatale à l'expression d'une belle émotivité musicale. Tel autre, par contre, montrera une sûreté d'exécution qui ne sera, parfois, que le paravent cachant une imagination fruste.*

*C'est dire le rôle délicat qu'assume un examinateur ; ce rôle, le chanoine Broquet le remplissait à merveille ; il s'y montrait incomparablement compétent. Et les élèves le savaient bien — il y a, je crois, un instinct « étudiantin » — qui, dans la confiance qu'ils accordaient à son jugement, pouvaient se montrer à l'aise en leurs qualités et leurs défauts ! Monsieur Broquet était là, pour eux, qui redresserait la barre après avoir fait scrupuleusement le point !*

*Dans notre école de musique, le règlement précise que le jury ne fait aucune communication, quant à son verdict, ni à l'élève ni au professeur. Par ailleurs, l'opinion du professeur n'est jamais sollicitée et, par conséquent, ses expériences pédagogiques ne sont d'aucun poids lors des délibérations.*

*Aucune raison d'opportunité ne me fera jamais admettre cette pratique qui n'est pas particulière au Conservatoire de Lausanne : elle limite un jugement sous prétexte d'en assurer la sauvegarde !*

*Je dirai donc ma joie profonde, lorsque, avant un examen, Monsieur Broquet entendait connaître avant tout l'opinion du professeur, « mieux placé — disait-il — qu'un expert pour apprécier le cas d'un élève ». Et il se renseignait longuement, sur chacun des candidats, soucieux de ne rien négliger pour son information personnelle ; d'une session à l'autre il s'inquiétait toujours des travaux, des progrès réalisés par les élèves.*

*Attitude admirable d'un homme qui a longuement médité et pesé les conséquences graves, parfois, d'un jugement hâtif, superficiel ou mal fondé.*

*Voilà bien, n'est-il pas vrai, la véritable bienveillance !*

*Celui qui, dans son travail de pédagogue, en fut le bénéficiaire, qui trouva en ce jugement si droit, si humain, sa propre récompense, en garde un souvenir tout de reconnaissance émue.*

*« — Enfin, puisqu'il le faut, j'irai... » Dix ans durant, et souvent deux fois l'an, vous aurez donné, cher Monsieur Broquet, à votre sollicitateur impénitent la joie de découvrir et de retrouver, en la même circonstance, ce qui fut la marque profonde de votre personnalité rayonnante : la modestie et la bonté.*

*Mais plus encore que modeste et bon, vous fûtes scrupuleux, payant tout ce que vous fîtes de cette monnaie d'or, le scrupule, qui est le symbole de l'exactitude que l'on met à tout ce que l'on fait.*

*L'exactitude ! Vous en montriez le souci en toutes choses et dans la... propriété des termes !*

*Souffrez-en la rançon lorsque, pensant à vous, la définition du mot " scrupule " frappera toujours mes pensées :*

*« Inquiétude de la conscience, inspirée par une grande délicatesse. »*

*Georges CRAMER*